

LE 1er VICE-PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Sciences et Technologies ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2024-2025 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme : MASTER 1

Mention Mathématiques

Parcours Mathématiques

Président du Jury

Mme Marianne MORILLON

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS : :

M. Dominique TOURNES

Professeur d'Université

M. Philippe CHARTON

Maître de conférences

M. Marc DE CRISENOY

Maître de conférences

M. Christian DELHOMME

Professeur d'Université

M. Christian ESPINDOLA

Maître de conférences

Mme Marion LE GONIDEC

Maître de conférences

Mme Patricia SPINELLI

Maître de conférences

Article 2 :

La Direction générale Général des Services et Mme Brigitte GRONDIN PEREZ Directrice sont chargées chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

08 MARS 2024

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président de l'Université de la Réunion en charge
de la formation et de la vie universitaire



Jérôme GARDODY